

Immigration—Loi

En outre, la méthode d'examen dont s'inquiète le député évitera les demandes renouvelées. Elle assurera que les demandes en provenance de personnes qui ont déjà obtenu la protection de la convention dans d'autres pays ne sont pas de nouveau présentées devant la commission.

Bien que le député ait posé la question, je constate qu'il est maintenant occupé à discourir. Peut-être s'agit-il de cette question, car contrairement à la plupart des autres, les libéraux savent déjà ce qu'ils pensent et ne se soucient guère d'écouter.

L'arbitre et le fonctionnaire de la section du statut de réfugié peuvent également refuser une demande s'ils estiment qu'elle ne s'appuie sur rien de crédible. Dans toutes les conditions, il s'agit d'une norme minimale. Toute demande vraisemblable fera l'objet d'une audition ultérieure à la section du statut de réfugié.

Ce ne sont là que quelques raisons de plus que le député, dans sa recherche d'une pleine compréhension intellectuelle de la chose, voudra peut-être envisager davantage. Elles ont fait l'objet de maintes réflexions et s'expriment dans les deux projets de loi dont le Parlement est présentement saisi et qui méritent d'être adoptés maintenant, et non pas dans six mois comme le propose le parti du député.

M. Lewis: Monsieur le Président, la Chambre sait, et nous tenons à ce que chacun le sache, que nous sommes présentement à débattre l'amendement que le député de York-Ouest (M. Marchi) a proposé et qui se lit comme il suit:

Que le projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976 et d'autres lois en conséquence, ne soit pas maintenant lu une 2^e fois, mais qu'il soit lu une 2^e fois dans six mois à compter de ce jour.

J'ai une question très courte et très précise à poser à mon collègue. Comment les gens de sa circonscription réagissent-ils à la motion libérale, qu'appuie le NPD, proposant de ne pas même aborder l'étude de ce projet avant 1988? Comment les électeurs d'Etobicoke—Lakeshore réagissent-ils à la position ferme des partis libéral et néo-démocratique de ne pas même examiner ce projet de loi avant 1988?

M. Boyer: Monsieur le Président, cette question ne m'étonne pas outre mesure, car je l'ai déjà entendu poser au cours du débat d'aujourd'hui. En général, les gens d'Etobicoke—Lakeshore se font bien du souci à propos de cette situation et veulent que le gouvernement agisse. Ils ne s'intéressent guère aux subtilités parlementaires.

J'ai signalé deux choses à propos du Parlement. Je dis que les députés de l'opposition en général, et le député de York-Ouest (M. Marchi) et le député de Spadina (M. Heap) en particulier, ont fait de l'obstruction systématique. J'ai aidé mes commettants en leur fournissant le numéro de téléphone de ces deux députés torontois, de façon qu'ils puissent leur téléphoner directement et leur dire ce qu'ils en pensent.

• (1730)

Qui plus est, à mon avis, nombreux sont les citoyens de ma circonscription et d'ailleurs qui tenaient à ce que le Parlement discute de la question de la peine de mort. Quand on me demande pourquoi nous n'usons pas de notre majorité au Parlement pour imposer la clôture, même si les libéraux ont tellement perdu tout contact avec la réalité qu'avec l'appui aveugle du NPD ils demandent le report de l'examen de ce projet de loi

à six mois, je dis qu'il y a une limite au nombre des mesures que le gouvernement peut faire adopter dans un temps donné, même en ayant recours à la clôture.

Le président suppléant (M. Paproski): J'autorise le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) à poser une brève question ou à formuler un bref commentaire.

M. Gauthier: Monsieur le Président, lorsqu'on donne comme définition de l'obstruction systématique trois heures de débat, je vous remercie tout particulièrement de me donner l'occasion de répondre. Premièrement, le projet de loi a été présenté pour la première lecture le 3 mai et, le 18 juin, il y a eu trois heures de débat. L'amendement a été adopté le 18 juin.

Les Sikhs sont arrivés à la mi-juillet et nous sommes maintenant en août. De quoi parle le député? Il essaye d'être, ce que j'appellerais, malhonnête avec le public canadien. Je lui conseille de respecter les faits. La motion a été proposée de bonne foi le 18 juin, un mois avant l'arrivée des Sikhs dans notre pays. Les députés exagèrent au-delà de tout ce qu'on peut imaginer et sont alarmistes comme d'habitude. Ils nous disent qu'il faut croire ce qu'ils nous disent. Il n'en est pas question.

Le député a fait pourtant une remarque constructive à propos du discours de mon chef, lorsqu'il a dit que nous devrions demander aux Nations Unies ou à un groupe du Commonwealth de se réunir pour parler de ce problème international des réfugiés qui existe à l'échelle planétaire.

Si le député est de cet avis, nous dira-t-il combien de temps il va lui falloir pour convaincre son chef, le premier ministre (M. Mulroney), de convoquer cette conférence du Commonwealth pour traiter ce problème universel très grave d'immigrants, et de discuter avec nos amis sur la manière d'arriver à une solution acceptable pour régler cette question.

M. Boyer: Monsieur le Président, dans ce bref moment de bipartisme dans ce débat, je dirai au député qu'à mon avis la première occasion se présentera cet automne à Vancouver lorsque les chefs du Commonwealth s'y réuniront.

Je ne répète jamais ce qui se passe aux réunions du caucus conservateur parce que l'on ne doit pas le faire. Je dis toujours à ma femme que je ne peux pas lui dire ce qui s'y passe mais elle me répond qu'elle n'a pas besoin de me le demander parce qu'elle peut le lire le lendemain dans les journaux. Cependant, sans révéler au député ce que dit notre chef en caucus, je peux lui affirmer que les comptes rendus publics rendent absolument évident à tout Canadien perspicace que, avant tout, ce qui caractérise le premier ministre c'est la tolérance et le souci du bien-être des gens. Ce n'est pas de ma part un commentaire partisan mais une observation très sincère de son caractère.

A mon avis, il trouverait très séduisante, très louable et irrésistible la proposition faite à la Chambre à la fin de l'après-midi. S'il ne la lit pas dans le *hansard*, je la lui signalerai personnellement comme un sujet qui pourrait figurer à l'ordre du jour. C'est une autre question à propos de laquelle notre pays se trouve dans une situation idéale pour donner l'exemple. Il doit le faire parce que le problème que nous connaissons avec ces deux projets de loi n'est que la partie émergée d'un très gros iceberg universel.